



RÉUNION PUBLIQUE

Concertation sur le projet de rénovation du site des tremplins de Courchevel



SOMMAIRE

I. La Solideo Alpes 2030

Aménageur d'ouvrages durables

II. La démarche de concertation

Comment s'informer et participer ?

III. Le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030

IV. Le projet de rénovation du site des tremplins olympiques de Courchevel

VII. Temps d'échange avec la salle

Conclusion et suite de la concertation

Posez vos questions sur le projet !



I. La Solideo Alpes 2030

Diane Pouget

Directrice générale adjointe de la Solideo Alpes 2030



À propos de la Solideo Alpes 2030

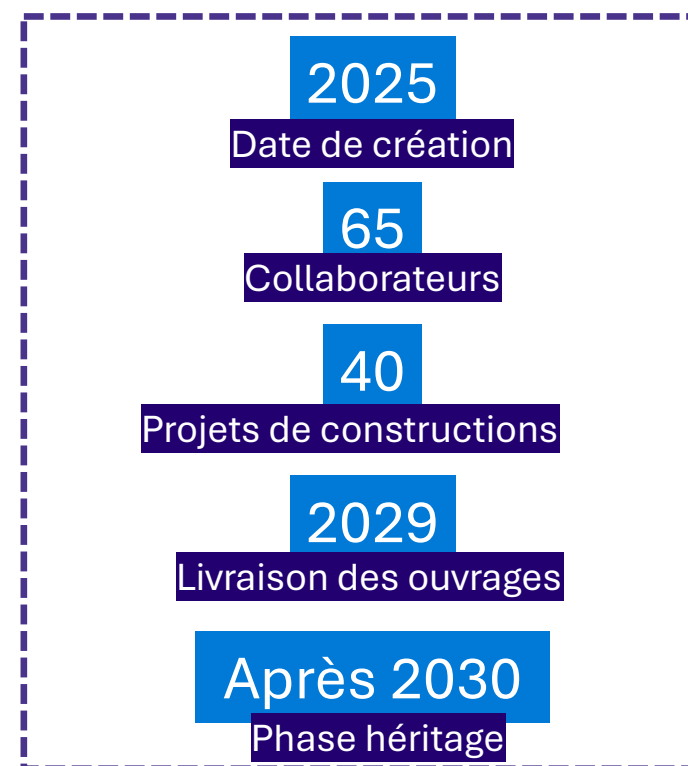
Etablissement public industriel et commercial (EPIC) : Organisme public qui **agit pour réaliser des projets d'intérêt général**

Responsable de la **conception, du financement et de la livraison des ouvrages**

Son rôle :

- Piloter les opérations d'aménagement
- Coordonner l'ensemble des maîtres d'ouvrage
- Garantir qualité, délais et performance environnementale

Un rôle d'**aménageur** et de **chef d'orchestre** des projets





Une organisation partenariale

Une organisation collective

- État (pilotage et cadre réglementaire)
- Régions et collectivités (co-financeurs et partenaires)
- Acteurs du sport et personnalités qualifiées

Une gouvernance partagée au service des territoires

- Conseil d'administration paritaire État / collectivités
- Instances dédiées : audit, éthique
- Organisation interne structurée (directions projets, communication...)

Deux acteurs complémentaires



Ouvrages **pérennes**

Infrastructures (villages, équipements, mobilités...)

Héritage territorial



Organisation des Jeux

Sites temporaires, logistique, événements

Exploitation pendant les Jeux



Les ouvrages de la Solideo Alpes 2030

4 types d'ouvrages nécessaires aux Jeux d'hiver d'Alpes 2030 :



Équipements et aménagements sportifs



Villages des athlètes



Ouvrages de mobilité (favoriser les mobilités douces)



Bâtiments d'accueil et sites d'entraînement

Des ouvrages conçus pour durer

- Réutilisation après les Jeux (logements, équipements publics...)
- Adaptation aux besoins locaux
- Intégration dans les dynamiques territoriales



Les ambitions du programme

Réussir le programme d'ouvrages permettant :

- De tenir le calendrier et les budgets
- Le succès des **Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030** et de **la phase d'héritage**
- Sans rien sacrifier à nos ambitions

Nos 5 cibles stratégiques

 ENVIRONNEMENTALE

 INNOVATION

 SOCIALE

 IMPACT ÉCONOMIQUE

 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



II. La démarche de concertation

Marie-Jeanne Cadet-Lebens
Responsable de la concertation
et de la participation citoyenne, Solideo Alpes 2030

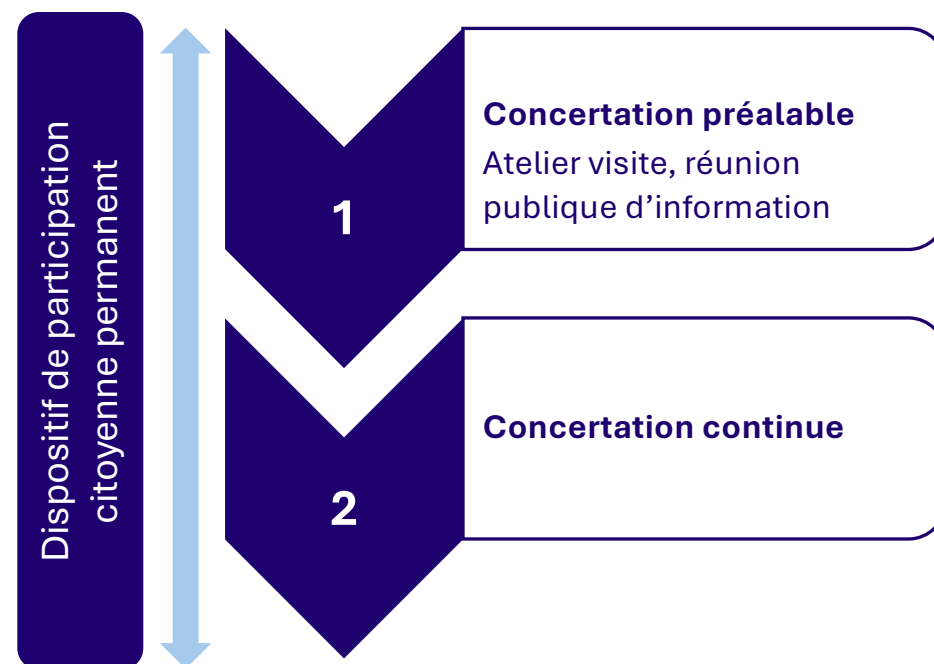


Une démarche concertée

Pourquoi concerter ?

- Pour informer le grand public sur les enjeux et les impacts du projet
- Pour recueillir les avis des citoyens, des associations, des élus et améliorer le projet
- Pour assurer la transparence et favoriser l'acceptabilité du projet

Installer un dialogue régulier en 2 phases





La démarche de concertation préalable

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur **l'information, le dialogue et l'association de tous les publics.**

Comment s'informer ?

- Via le **dispositif d'information**

Du 28 septembre au 28 octobre 2026, un dispositif de concertation, structuré de différents temps d'échanges est déployé.

- Via le **dossier et le bilan de concertation**
- Via le **site internet dédié** à la concertation

 participationcitoyenne.solideo-2030.com





La démarche de concertation

Comment s'informer ?

- Via les **supports communicants** :
 - Le flyer et les panneaux d'information
 - L'affiche communicante de la concertation

Comment participer ?

- **En mairie** : un **registre papier** est disponible dans la mairie de Courchevel
- **En ligne** : déposez votre contribution ou votre cahier d'acteur, si vous êtes une personne morale, sur :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com



La démarche de concertation

Les événements pour s'informer et donner son avis

- **Réunion publique** le 7 octobre de 18h30 à 20h30
- **Visite de site** le 7 octobre de 14h à 16h au site des Tremplins de Courchevel

Les autres moyens de donner son avis

- En mairie : **des registres papier** sont disponibles à la mairie de Courchevel
- En ligne : déposez **votre contribution ou votre cahier d'acteur** (si vous êtes une personne morale) sur :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com



III. Le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030

Catherine Gié

PLANIFICATION DES ALPES 2030



De fin septembre
à fin novembre

Une série de réunions
publiques d'informations
dans les bassins de vie*
hôtes des Jeux d'hiver.

*Bassin de vie est une notion territoriale administrative. Les Rencontres auront lieu dans chaque bassin de vie accueillant des compétitions sportives ou des villages des athlètes, comme prévu par la loi olympique.

Les Rencontres Alpes 2030

Par la voix du Président par intérim, Directeur Général,
et ses équipes, le COJOP :

- Présentera concrètement le projet
son organisation
ses grands enjeux
-
- Ouvrira le dialogue
Recueillera les attentes
Répondra aux questions
-
- **L'inscription est obligatoire**
via un lien d'inscription disponible sur le site internet du COJOP, ainsi qu'en registre en mairie.

Lieux et dates des Rencontres Alpes 2030

30

Septembre

Bassin de vie de Thônes
*La Clusaz, le Grand Bornand,
Saint Jean de Sixt*

Salle : Thônes

13

Octobre

Bassin de vie de Bozel
Courchevel, Bozel

Salle : Courchevel

18

Novembre

Bassin de vie de Briançon
*Montgenèvre, La Salle les Alpes,
Briançon*

Salle : Briançon

08

Octobre

Bassin de vie de Val d'Isère
Salle : Val d'Isère

06

Novembre

Bassin de vie d'Aime-La-Plagne
La Plagne Tarentaise
Salle : La Plagne Tarentaise

26

Novembre

Bassin de vie de Lyon
*Lyon, Décines-Charpieu, Chassieu,
Oullins-Pierre-Bénite*
Salle : Décines-Charpieu



IV. Courchevel Le Praz

Nicolas Laurent-Brouty

Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage Solideo Alpes 2030

Myriam Muris

Directrice de sites des Alpes du Nord



Un héritage vivant du saut à ski

- Implanté au nord de la commune de Courchevel, à proximité immédiate du village du Praz, au contact d'espaces naturels, d'un centre équestre, d'un terrain de tennis et d'habitations.
- Premier tremplin édifié dans les années 1940 ; des tremplins de 25 et 50 mètres sont ensuite construits à Courchevel 1850.
- Les deux tremplins olympiques du Praz (HS132 et HS96) sont construits en 1990 pour les Jeux Olympiques d'Albertville de 1992.
- Les petits tremplins d'entraînement sont complétés en 2004 (HS60) et 2008 (HS35).
- Depuis plus de trente ans, la commune assure l'entretien de ces équipements, contribuant à faire vivre l'héritage sportif des Jeux de 1992.



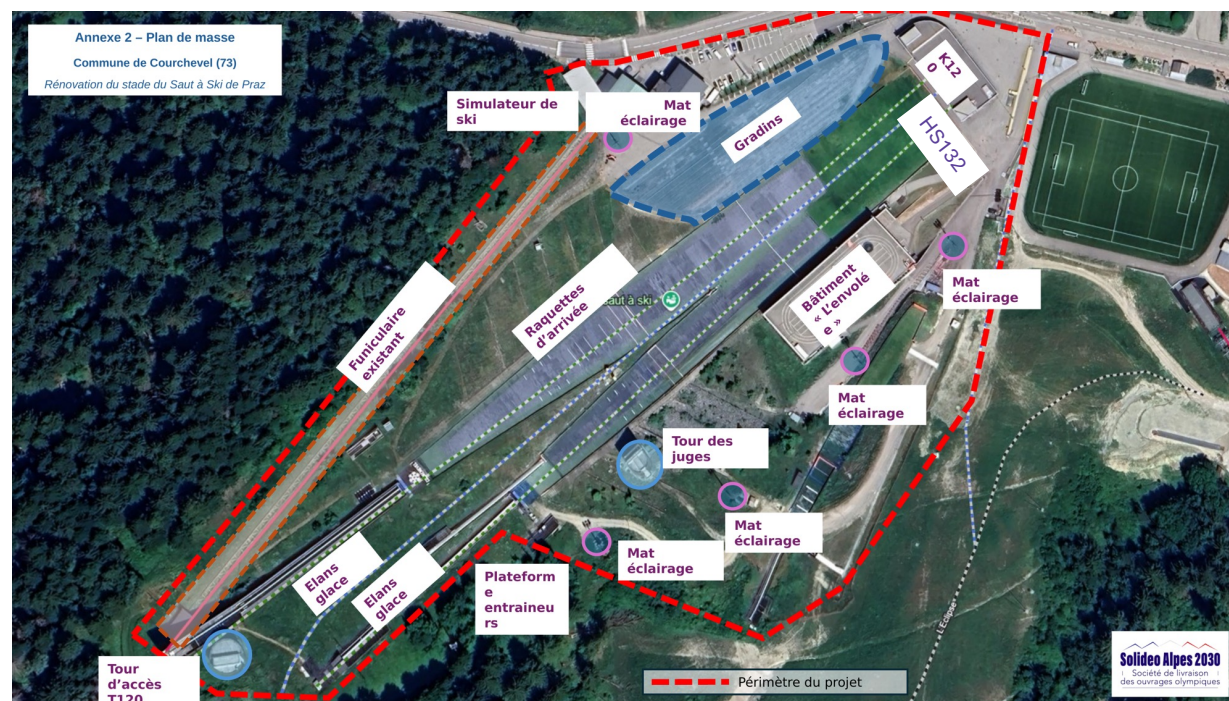


Un équipement actif toute l'année

Un site utilisé toute l'année

- Environ 90 jours d'exploitation en hiver et 120 jours en été
- Accueil de clubs, d'équipes françaises et étrangères, de compétitions de haut niveau et d'une épreuve de Coupe du monde d'été en août
- Propriété de la commune de Courchevel

Un site déjà équipé





Les grands objectifs du projet



Jeux Olympiques et Paralympiques d'Alpes d'hiver 2030

- Adapter le site aux standards actuels
- Permettre l'accueil des épreuves de saut à ski des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Alpes d'hiver 2030
- Être prêt pour les Jeux de 2030



Héritage durable pour Courchevel

- Prolonger la vie des ouvrages
- Faire vivre le stade au-delà de 2030
- Un héritage durable

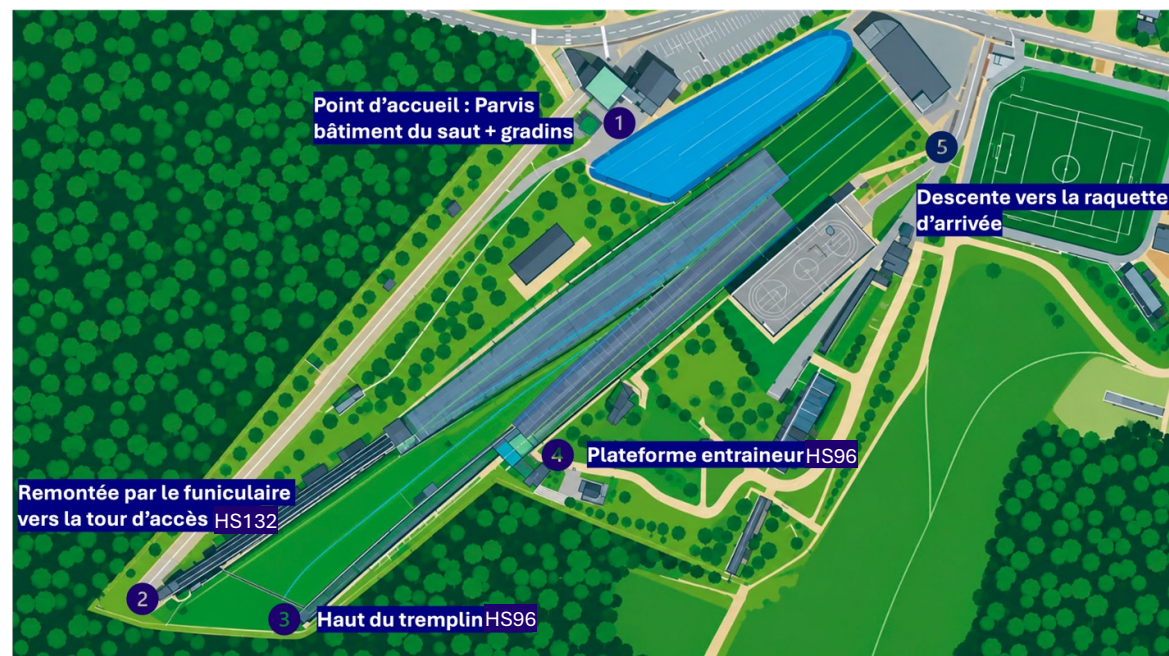




Le projet proposé : vue d'ensemble

Sur environ 6 hectares, le projet privilégie la rénovation et l'adaptation des ouvrages en place, sans création de nouvelle urbanisation, en cohérence avec les orientations du SCoT Tarentaise-Vanoise.

- **Moderniser les tremplins** : confortement des pentes et des versants par tirants actifs et reprise du système de drainage ; reconstruction totale ou partielle des dalles basses des réceptions
- **Rénover les tremplins HS96 et HS132** : renouvellement des pistes d'élán pour un usage hiver-été, reprise des complexes glissants, filets de rétention de neige et des systèmes d'arrosage
- **Améliorer les plateformes entraîneurs** : mise aux normes des garde-corps, rénovation des accès ; la plateforme du HS132 sera réhaussée. La couverture des plateformes et l'ajout de sanitaires sont étudiés comme aménagements complémentaires





Le projet proposé : la suite des travaux

- **Moderniser les deux tours** : rénovation intérieure légère a minima; rénovation complète en option à ce stade.
- **Reconstruire les gradins** : renouvellement des gradins existants à l'identique avec une capacité d'accueil de l'ordre de 4 000 spectateurs environ.
- **Remplacer le funiculaire** : remplacement, sur le tracé actuel, par un ascenseur incliné dont la capacité resterait de 20 personnes ; création d'un arrêt intermédiaire desservant la plateforme entraîneurs du HS132 et facilitant l'accès au HS96.
- **Adapter les bâtiments techniques** : travaux de rénovation intérieure et de rafraîchissement des bâtiments « saut » et « funiculaire », situés au pied des tremplins ; travaux prévus en option à ce jour.
- **Moderniser l'éclairage et les réseaux** : remplacement des luminaires existantes par des LED, mâts existants conservés sans augmentation de leur nombre ; mise à niveau de l'alimentation électrique générale.
- **Rendre les cheminements plus lisibles** : rénovation d'une partie des liaisons piétonnes et entre la tour d'accès, les départs des tremplins, les plateformes entraîneurs, la tour des juges et les gradins.



Coût prévisionnel et bénéfices attendus

Enveloppe financière attribuée : **36,20 M€ HT** (toutes dépenses confondues)

Bénéfices attendus



Pérenniser la pratique du saut à ski

Pour quels publics ?

Athlètes, entraîneurs, juges et équipes techniques.

À quelle saison ?

En hiver comme en été



Mieux organiser les parcours en période de compétition

Pour quels ouvrages ?

Gradins reconstruits,

Accès internes rénovés
(et hors compétition)



Faire vivre un héritage sportif et territorial

Dans quel but ?

Maintenir les entraînements des clubs et des équipes,

Poursuivre l'accueil des compétitions,

Conforter l'attractivité sportive et touristique du Praz



V. Échanges avec la salle



VI. Conclusion

**Diane Pouget,
Directrice générale adjointe de la Solideo Alpes 2030**



Participez à la suite de la concertation !

Via le registre en ligne et en mairie
jusqu'au 28 octobre 2026.

Pour vous inscrire aux événements
et contribuer sur le registre en ligne :



 participationcitoyenne.solideo-2030.com